

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la Nièvre**  
**Commune de Toury sur Jour**

-----  
**Procès-verbal de la séance**  
**du Conseil Municipal du 5 octobre 2021**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un et le cinq octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale « Fougère », sous la présidence de Madame ROBERT Nicole, le Maire.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 28 septembre 2021

**Présents** : Mesdames ROBERT Nicole, DUCARUGE Corinne, FINAT Véronique, VERDRU Amélie, COQUILLOT Laurence et Messieurs BAILLY David, GOZARD Laurent, de SEZE Charles-Henri, GOZARD Laurent, MOINARD Julien.

**Absent excusé** : Monsieur SCHWARZ Roger (a donné Mme ROBERT Nicole)

**Secrétaire de séance** : Monsieur GOZARD Laurent.

---

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 juin 2021 et appose ses signatures.

**I – MODIFICATION DELIBERATION N°08-06/02 APPLICATION INTRAMUROS**

Madame le Maire explique que la délibération n°08-06/02 prise lors du conseil municipal du 8 juin 2021 concernant l'application INTRAMUROS doit être modifiée comme suit :

L'application ne sera pas mise à disposition gratuitement aux communes. Le coût s'élèvera à 16 € par mois pour chaque commune adhérente comme vu en conseil communautaire du 12 juillet 2021. Cette application est bien gratuite pour l'utilisateur.

Considérant l'exposé ci-dessus,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE cette modification.

*Délibération n°05-10/01*

Madame le Maire rappelle l'utilité de l'application Intramuros et que cette application est alimentée par Mélanie JOACHIM.

**II – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire explique que suite à un remboursement non prévu d'une concession au cimetière réglée deux fois, la décision modificative suivante doit être adoptée :

| Désignation                                      | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 615221 : Bâtiments publics                     | 220,00 €                       |                                  |
| <b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b> | <b>220,00 €</b>                |                                  |
| D 6748 : Autres subventions exceptionnel         |                                | 220,00 €                         |
| <b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>      |                                | <b>220,00 €</b>                  |

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité la décision modificative comme présentée ci-dessus.

*Délibération n°05-10/02*

### **III – VENTE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA TUILERIE »**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le lotissement communal dénommé « La Tuilerie » à usage d'habitation a été autorisé par arrêté municipal du 17 février 2009.

Une demande de réservation de lot a été déposée en mairie pour le dernier lot restant à vendre :

| Lot n° | Superficie | Nom de l'acquéreur                          |
|--------|------------|---|
| 2      | 959 m2     | M. PREVOST Laurent et Mme BEDJIAH Charlotte |

Vu la délibération du conseil municipal du 19 juin 2014 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement « la Tuilerie » à 10 € le m2,

Le Maire propose au conseil municipal :

**DE CEDER** le lot n° 2 à M. PREVOST Laurent et Mme BEDJIAH Charlotte

**DE L'AUTORISER** aux fins de signature.

Le conseil municipal ADOPTE la proposition à l'unanimité.

*Délibération n°05-10/03*

### **IV – REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RESEAU ELECTRIQUE 2021**

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages d'électricité n'a pas été actualisé depuis le décret du 2 avril 1958 l'action collective des syndicats d'énergie, tel que le SIEEEN, a permis la revalorisation de cette redevance.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 202-409 du 26 Mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'énergie électrique est fixée par le conseil municipal dans la limite des plafonds

Elle propose au conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus par la formule

RODP Elec = PR \* actualisation

PR = 153 euros pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants ou égale à 2 000 habitants.

P = Population au 31/12/2020 : 122 habitants

Actualisation pour l'année 2021 : 1.4029

**Le montant de la redevance pour l'année 2021 est fixé à 215 €**

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages d'électricité pour l'année 2021 ainsi que pour les années à venir.

*Délibération n°05-10/04*

### **V - REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RESEAU TELECOMMUNICATION 2021**

Pour mémoire, selon la nature du domaine (domaine public, domaine privé...) et le type d'ouvrage (fourreaux contenant des fibres optiques, antennes relais de téléphonie mobile...) le montant de la redevance due par les opérateurs de télécommunications est ou non encadré par le décret du 27 décembre 2005.

Madame le Maire donne connaissance au Conseil du patrimoine total au 31/12/2020 pour la RODP 2021 :

| Patrimoine total au 31/12/2020 pour la ROPD 2021 |                        |                         |               |                     |        |         |                          |               |
|--|------------------------|-------------------------|---------------|---------------------|--------|---------|--------------------------|---------------|
| Gestionnaire                                     | Artères aériennes (km) | Artère en sous-sol (km) |               | Emprise au sol (m²) |        |         | Domaine autoroutier (km) |               |
|  |                        | Conduite multiple       | Câble enterré | Borne               | Cabine | Armoire | Conduite Multiple        | Câble enterré |
| Mairie de Toury sur Jour                         | 14,478                 | 2,087                   | 0,232         | 0,00                | 0,00   | 0,00    | 0,00                     | 0,00          |
| <b>Total</b>                                     | <b>14,478</b>          | <b>2,319</b>            |               | <b>0,00</b>         |        |         | <b>0,00</b>              |               |

Les tarifs de base sont les suivants :

40€ le km d'artères aériennes

30€ le km d'artères souterraines

20€ le m² d'emprise au sol

A multiplier par le coefficient d'actualisation 1.37633 pour l'année 2021.

**Le montant de la redevance pour l'année 2021 est fixé à 893 €**

Elle propose au Conseil :

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de Telecom pour l'année 2021 ainsi que pour les années à venir.

*Délibération n°05-10/05*

## **VI – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

Madame le Maire explique que l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 ont mis en place l'obligation de définir des Lignes Directrices de Gestion au sein de chaque collectivité et établissement public.

Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) doivent être appréhendées comme des orientations à mettre en place sur le long terme.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique Ressources Humaines de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.

Les LDG sont définies par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique du CDG 58.

Ces LDG visent à :

1. Déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines
2. Fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (avancement de grade, promotion interne et évolution professionnelle)

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de la Nièvre en date du 11 juin 2021 ;

**CONSIDERANT** que chaque conseiller a été destinataire de l'imprimé de saisine développant les Lignes Directrices de Gestion pour la commune de TOURY SUR JOUR et a pu en prendre lecture ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** l'ensemble de ces lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

*Délibération n°05-10/06*

## VII – RAPPORT DE L’EAU SIAEPA 2020

Madame le Maire annonce au conseil avoir reçu en mairie le rapport de l’eau 2020, que ce dernier a été transmis à l’ensemble des conseillers et qu’il est à voter ce soir.

Monsieur Laurent GOZARD note une hausse régulière du prix de l’eau et s’interroge à savoir jusqu’à combien cela finira par monter.

Monsieur David BAILLY, délégué au SIAEPA, donne des explications sur les travaux en cours sur les réseau d’eau potable.

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire concernant le rapport de l’eau 2020,

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité le vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d’eau potable pour 2020.

*Délibération n°05-10/07*

## VIII - PARTICIPATION FINANCEMENT CASERNE CHANTENAY ST IMBERT

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que le Service Départemental d’Incendie et de Secours de la Nièvre (SDIS) a construit en 2017-2019, un centre de secours sur la Commune de Chantenay-St-Imbert,

- Que ce centre est compétent sur le territoire de notre commune et dessert la totalité de la population soit 122 habitants.
- Que conformément au calcul (participation à verser au SDIS/population desservie) la participation financière annuelle de notre commune sera de 7 492.87 euros payable sur 10 ans, soit 749.29 € par an.
- Autorise le maire à acquitter, chaque année, le titre de mise en recouvrement de la commune de Chantenay St Imbert.

*Délibération n°05-10/08*

Madame le Maire précise que la toute première réunion avait eu lieu en janvier 2014 et que chaque année une ligne budgétaire était inscrite en cas de besoin.

Monsieur Laurent GOZARD souhaite connaître les communes concernées par ce financement. Madame le Maire lui énonce les communes suivantes : Azy le Vif, Chantenay Saint Imbert, Dornes, Tresnay et Toury sur Jour soit un total de 1 713 habitants. La somme totale à financer par ces communes s’élève à 105 207.39 € mais que l’investissement global de la construction de la caserne est de 840 000 € TTC.

## IX – POINT TRAVAUX

### OFFICE

Madame le Maire annonce que les travaux concernant l’office sont toujours en cours (électricité et menuiserie). Ces derniers devraient être terminés d’ici la fin de l’année.

### VOIRIE

Monsieur Laurent GOZARD donne les informations concernant les travaux de voirie effectués sur l’année 2021 : fossés au Petit Champlong, à la Folie, Aqueduc au Charnay, route de Vauvreilles terminée, Route des Colas également.

Madame le Maire précise que l’épavage aura lieu en novembre prochain et que le nombre de kilomètres à effectuer a été doublé et que les 6 tonnes d’enrobé ont été livrées (3 tonnes sont à la charge de la Communauté de Communes).

Monsieur Laurent GOZARD prévient que la commission voirie va effectuer rapidement un état des lieux des chemins afin de programmer les travaux nécessaires en 2022.

### ETAGE

Madame Nicole ROBERT remercie Monsieur Yannick SOTTY pour la venue de Monsieur DARCY qui a bien voulu proposer ses services afin d’établir des plans pour un futur projet concernant l’étage de la mairie. La commission travaux devra se réunir afin d’en discuter.

Madame le Maire annonce que les logements communaux rapportent actuellement près de 10 500 euros par an à la commune.

### SQUARE

Madame Nicole ROBERT explique que le projet d'amélioration de la croix et du monument aux morts est en cours. Un petit square peut être créé avec diverses idées et elle remercie Amélie VERDRU pour l'esquisse qu'elle a transmise à la mairie.

### ADRESSAGE

Les panneaux ayant été reçus, Madame le Maire demande à ce que les conseillers qui le peuvent puissent aider à l'installation de ceux-ci. Monsieur Roger SCHWARZ demande à ce que l'on contacte une autre mairie ayant mis en place l'adressage pour différents conseils de pose.

### CIMETIERE

Madame le Maire félicite Frédéric PAPONNEAU pour les divers travaux effectués au cimetière qui en avait grandement besoin, beaucoup de retours très positifs de la population.

## **X – QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **CDG58**

Réunion du lundi 20 septembre 2021 organisée par le Centre de Gestion de la Nièvre pour le lancement du dispositif de formation des secrétaires de mairie en milieu rural. Remerciements à Mme Amiot, Présidente du CDG58 ainsi qu'à Laure et Antoine Boucomont pour le prêt de la salle de leur domaine.

### ➤ **UNA LUCENAY LES AIX**

Réunion publique à Toury sur Jour organisée par l'UNA de Lucenay-les-Aix le mardi 19 octobre 2021 à 16h00 pour les habitants de Neuville lès Decize, Tresnay et Toury.

### ➤ **PHOTOVOLTAIQUE**

Présentation d'un projet de panneaux photovoltaïques sur 9 hectares 41 sur le terrain d'aviation appartenant à un propriétaire privé. Un conseil municipal aura lieu le 16 novembre avec la venue du porteur de projet sociétés AEDES M. Guirous.

### ➤ **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Point sur la halte fluvestre de Luthenay Uxeloup, nouvel agent en charge du numérique, travaux de voirie ZAC de Chantenay.

### ➤ **TRANSPORT SCOLAIRE**

Arrêt de bus supplémentaire attribué à la commune au lieu-dit La Tuilerie au niveau du lotissement. Un dossier avait été déposé à la Région afin de pouvoir prendre en charge chaque enfant de la commune.

### ➤ **APPEL A PROJET 1000 ARBRES**

La commune a été retenue pour l'appel à projet 1000 arbres organisé par le conseil départemental de la Nièvre, elle devra choisir entre la création d'une haie champêtre ou un verger.

### ➤ **REMERCIEMENTS**

Madame TISSIER Véronique est remerciée pour le don de casques audio et lecteur portable pour la bibliothèque.

### ➤ **ARRETE PREFECTORAL**

Intervention de Monsieur de SEZE concernant l'arrêté préfectoral portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées en vue de l'exécution des opérations nécessaires à la réalisation de inventaires scientifiques. Il demande à ce qu'un point à ce sujet soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

## **PAROLES AUX DELEGUES**

Pas d'intervention sur d'éventuelles réunions.

Fin de la séance à 20 h 45.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire, ROBERT Nicole**

Délibération n°05-10/01 MODIFICATION DELIBERATION N°08-06/02 APPLICATION INTRAMUROS

Délibération n°05-10/02 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL

Délibération n°05-10/03 VENTE PARCELLE AU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA TUILERIE »

Délibération n°05-10/04 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RESEAU ELECTRIQUE 2021

Délibération n°05-10/05 REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RESEAU TELECOMMUNICATION 2021

Délibération n°05-10/06 LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Délibération n°05-10/07 VOTE RAPPORT DE L'EAU SIAEPA 2020

Délibération n°05-10/08 FINANCEMENT CASERNE CHANTENAY ST IMBERT